

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 25 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme Maire.

Présents :

Mmes CASTET, DUCRET, BIGNONNEAU, CHAGNAUD, HURMIC, SCOTT
Mrs : GAUTHIER, SCHAEFFER, BOUSSIER, HOUGAS, REYNAUD, CORCKET,
MARAIS.

Absente excusée :

Mme FINATEU .

Secrétaire de Séance :

Mme Bignonneau Céline

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée a des modifications à apporter au précédent compte rendu envoyé par mail.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2015 est approuvé par 12 voix pour.

Appel d'offres concernant le logement du 2, avenue du Chêne vert (ancienne gare)

LOTS	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot n°1	Gros oeuvre /VDR	C-M EURL	29 994.00 €
Lot n°2	Traitement parasitaire	SAPA	2 845.50 €
Lot n°3	Charpente/Couverture	SARL DUSSAN	19 462.84 €
Lot n°4	Menuiserie extérieure	MURISO	11 661.00 €
Lot n°5	Menuiserie intérieure	ODME	4 403.82 €
Lot n°6	Plâtrerie / Isolation	C-M EURL	12 827.00 €
Lot n°7	Carrelage / Faïence	SARL DIAS	6 226.15 €
Lot n°8	Plomberie / Chauffage	SARL M	13 240.00 €
Lot n°9	Électricité / VMC	SARL CIEUTAT et fils	6 993.00 €
Lot n°10	Peinture / Revêtement de sols	SARL MATE	7 271.65 €

MONTANT HT

114 924.96 €

Mr Gauthier nous distribue un tableau récapitulatif des offres ainsi qu'un tableau récapitulatif des devis.

Monsieur le Maire précise qu'au départ les travaux concernant la toiture n'étaient pas prévus : d'une estimation du montant des travaux de 110 000 €, nous sommes donc passé à 114 924,96€.

Il ajoute que les critères retenus pour sélectionner des entreprises sont les suivants : les références, le prix, le respect du cahier des charges et la méthodologie.

Il y avait des dates d'ouverture et de fermeture à respecter pour l'appel d'offre. Par conséquent, les entreprises devaient pouvoir faire une proposition dans les temps impartis.

Mme Hurmic demande s'il existe des dispositifs pour aider les artisans dans ce genre de démarches.

Mme Scott répond qu'il existe le Pôle Territorial : il peut aider les entreprises à monter ce genre de dossier, la chargée de mission économie peut être consultée.

Il y a un site d'appels d'offres pour informer les artisans sur les offres de chantiers proposées.

Mme Scott rappelle qu'il y a une publicité réglementaire mais qu'il y a un travail à effectuer sur la communication : elle peut y réfléchir.

Par ailleurs, les artisans de la commune sont sollicités mais dans un autre cadre.

Validation des entreprises qui effectueront les travaux :

Résultat du vote : 12 voix pour et une voix contre.

Logement au-dessus de la cantine :

Mr Gauthier signale qu'il faut faire un avenant au bail car un sous-compteur d'eau a été posé, il y aura 2 relevés annuels.

Résultat du vote : 13 voix pour.

FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes.

Mr Gauthier précise qu'en 2015 un changement est intervenu concernant la répartition de ces fonds.

Jusqu'à présent, les communes ont laissé à la CDC l'intégralité des fonds du FPIC. Ces fonds servent pour la voirie intercommunale et pour la mise en place des ALSH. Cette année, le surplus accordé de ce fonds serait destiné à la réparation des dégâts créés par les inondations.

Selon des premières informations données par madame Scott, les fonds de reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle que l'Etat accorderait ne représenterait que 40% des fonds éligibles sur les 450 000€ de dégâts évalués par la mairie.

Mr Gauthier remarque que l'Etat aide très peu au final compte tenu de la réalité. Mais la mairie est toujours en attente des chiffres officiels. Les arrêtés d'attribution fonds devraient être à la préfecture, nous devrions avoir une réponse fin juin-début juillet.

Le ministre de l'Intérieur a avoué qu'il y avait un dysfonctionnement des fonds de solidarité.

Les élus se demandent s'il faut manifester le besoin urgent de la commune en communiquant auprès de la presse . Mr le Maire propose d'attendre la réponse de l'Etat pour savoir s'il faut médiatiser la situation de la commune.

Mr Schaeffer signale qu'un nettoyage partiel de l'Artolie a été fait par la CDC. Lors du prochain conseil communautaire, le CEREMA viendra pour présenter une cartographie à la CDC. Mr Corcket aurait souhaité que le dossier ait été transmis préalablement à la commune pour avoir un regard technique. Pour l'instant, le CEREMA a fait un état des lieux, ensuite une étude peut-être commandée par la CDC.

Mme Scott constate que, comme la CDC et la commune n'auront pas beaucoup d'argent, il faudra réfléchir à la hiérarchisation des urgences. La CDC va avoir une réunion avec le cabinet AZIMUT pour ce faire.

Validation du FPIC :

13 voix pour.

Convention SPA :

Il est envisagé de passer une convention avec la SPA de Mérignac afin qu'elle puisse recueillir des animaux divers et de gérer les flux animaliers. Le coût de la convention payée par la commune s'élèverait à 0,50€ par habitant . La question se posera sur subvention versée par la commune aux Clochards Poilus. Cette convention avec la SPA permettrait à la société qui ramasse les animaux morts d'intervenir sur Paillet.

Vote de la convention :

7 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention.

Cession d'un chemin communal

Il s'agit d'un chemin qui part de la rue de l'ancienne Poste. Les citoyens concernés par cette demande veulent acquérir ce chemin communal car leur propriété est partagée en 2. Cette demande soulève des remarques : le travail de la factrice ne serait pas facilité, des enfants voisins passent par là pour se rendre dans le centre du bourg, c'est une problématique de vie du village.

Décision :

Le vote est reporté, chacun s'engage à aller voir sur place.

Terrain Bailly :

Il représente 6000m².

C'est un terrain constructible, une partie a été exploitée par le château de Bellegarde , il a été proposé aux riverains d'en racheter une partie mais cela n'a pas été possible.

Mr Schaeffer informe le Conseil Municipal que le terrain Bailly a un potentiel financier : 6000 m² au prix de 60 à 70€ , ce qui fait une somme non négligeable pour les finances de la commune.

Mr Corcket propose une piste agricole. Une proposition a été faite par le Pôle Cœur Entre 2 Mers, il transmet les sollicitations d'agriculteurs qui cherchent des terrains et qui n'en trouvent pas.

Une jeune agricultrice souhaiterait s'installer pour cultiver des plantes médicinales et aromatiques en agriculture biologique. Elle est paysagiste de formation, elle voudrait faire une pépinière et un jardin. Elle ferait aussi des préparations en biodynamie pour les viticulteurs. Elle envisagerait également de créer un pôle pédagogique pour travailler avec des enfants. Elle s'est rendue sur le site, la proximité du village lui convient parfaitement. Elle souhaiterait pouvoir louer le terrain sur le long terme ou l'acheter.

Mr Marais signale que Mr Corcket aurait dû faire part au CM de l'intérêt d'une agricultrice pour le terrain afin que nous puissions en débattre, et non de prendre seul le rendez-vous sans en faire part au Conseil Municipal.

Mr MARAIS s'oppose à ce projet ,et propose de réfléchir sur des constructions avec un cahier des charges précis,dans le but de dynamiser ou redynamiser le village.Une classe ferme dans quelques temps, il en sera de même pour la poste,quel vision avez vous à long terme pour le village?

Dominique Castet dit à Emmanuel Corcket qu'elle trouvait qu'il s'y prenait mal dans la façon de faire, c'est à dire qu'avant de commencer à faire visiter un terrain , il aurait été normal que le Conseil Municipal puisse décider ensemble , de ce qu'il voulait faire ou pas de ce terrain , elle a précisé à Mr Corcket qu'elle lui avait déjà dit ceci en réunion adjoint , car il avait parlé de ce projet , bien préparé .

C'est le seul terrain qui a une valeur pour la Commune du fait qu'il soit constructible et ce n'est pas neutre pour notre commune . Il peut y avoir de très bons projets , dans le respect de l'environnement , même en construisant .

Mme Bignonneau trouve ce projet intéressant pour plusieurs raisons : les agriculteurs qui souhaitent s'installer ne trouvent plus de petites parcelles à acquérir car la SAFER ne propose que des grandes propriétés que ne peuvent pas acheter les jeunes agriculteurs. Seules les communes peuvent encore se positionner pour lutter contre cet état de fait. Mme Bignonneau rappelle que la Gironde n'est pas autonome d'un point de vue alimentaire. Souhaitons-nous tout bétonner et laisser nos enfants mourir de faim ?

D'autre part, compte-tenu des inondations de l'été dernier, ce terrain en contre-bas des coteaux peut être sur la trajectoire de torrents, c'est ce qui s'est produit le 25 juillet. Enfin, la Préfecture avait demandé à la commune si celle-ci pouvait accueillir

une aire des gens du voyage sur le terrain Bailly. Ce à quoi la commune avait répondu que ce n'était pas possible car l'accès n'était pas assez large pour faire passer des gros véhicules. Mme Bignonneau s'étonne que dans le cas de constructions immobilières la commune pourrait laisser des véhicules de chantier. Ce ne sont pas 2 ou 3 constructions qui sauveront La Poste et une classe.

Mme Castet a également précisé à Mme Bignonneau qu'elle trouvait ses propos excessifs quand elle nous dit :

"Souhaitons-nous tout bétonner et laisser nos enfants mourir de faim ?"

Mr Hougas et Mme Scott trouvent ce projet intéressant.

Mme Scott pense qu'avant de donner une réponse, il faudrait mener une réflexion par rapport à l'urbanisme sinon nous serons sans possibilité de contrôle sur les constructions, il faut savoir comment on veut urbaniser la commune.

Mr Hougas rappelle que par rapport au POS, de nouvelles réglementations sont arrivées et que nous devons en tenir compte. Il faut lancer la procédure avant la fin de l'année.

Mr Gauthier souhaite creuser la réflexion.

Mr Reynaud souhaite l'implantation de petites maisons pour personnes âgées.

Mr Corcket précise que ce projet sera soumis au vote du Conseil Municipal et qu'aucune décision n'est arrêtée pour le moment. Les membres du Conseil s'entendent pour rediscuter des projets concernant ce terrain.

Mme Bignonneau quitte le Conseil Municipal à 20h30.

Commission Environnement

➤ Concordia

Un chantier sera mis en œuvre par Concordia, du 6 au 28 août prochain pour la réfection de la Place des Victoires. Le muret de pierres sera démonté puis remonté sur sa partie en L allée du bord de l'Eau et rue Guiraud. Autour de ce projet Mr Corcket souhaite que les élus participent au bon accueil sur le chantier en allant à la rencontre des bénévoles venant de toute la France et d'ailleurs. Ce projet est l'occasion d'échanges humains. Le travail se fera le matin et les jeunes seront logés sur l'aire de loisirs sous des tentes. Il est également envisagé le prêt du minibus de la CDC. Le chantier sera clôturé par un repas. Le coût de ce chantier est d'environ 3000 €.

Façade fluviale

Mr Hougas nous explique la mise en place d'un cheminement doux le long de la Garonne qui relie les communes de Tabanac, Le Tourne aux Chantiers Tramasset, Langoiran et ses quais, Lestiac avec sa cale puis Paillet et l'île de Raymond et enfin Rions avec sa citadelle et la maison du Passeur refaite en septembre. Ce cheminement offre une alternative à la D10 pour les coureurs, piétons et cyclistes.

La passerelle sur l'Artole sera démontée le 27 juin pour être remplacée par une passerelle plus large (2 mètres environ) incluant la fibre Orange, sur 50 cm.

Point travaux

M. Schaeffer précise que de nombreux travaux ont été effectués dans l'église de Paillet et notamment dans la sacristie avec une porte extérieure en bois, le rideau bleu a été remplacé par un panneau en bois et la peinture a été refaite sur l'ensemble des murs abîmés par l'eau.

Une réunion avec la société Eiffage a eu lieu le 24 juin. Le pont de la rue Pitaut est refait avec une rambarde peinte en rouge. Le regoudronnage et la réfection du pluvial dans le secteur de l'allée Gageot sera pris en compte y compris la voie communale passant à côté de la maison de M. Girotti. L'ensemble de ces travaux se chiffre à environ 50 000 €.

Semoctom

Il est difficile pour le Semoctom de gérer les emménagements et déménagements, il souhaite avoir ces informations par un référent nommé sur la Commune.

Affaire Royo

Monsieur le Maire nous indique qu'une audience a eu lieu le 9 juin dernier au tribunal de Bordeaux. La Commune a fait appel de la décision favorable à M. Royo qui a construit sa maison en bois sans permis. Le délibéré est prévu le 8 septembre prochain.

Signalétique

Le RIS (relais information services) est en train de se mettre en place et reprendra l'historique de la commune et l'orientation. Les panneaux en mauvais état concernant les châteaux seront refaits pour un coût de 110 € la latte. M. Hougas doit reprendre contact pour finaliser dans les jours qui viennent.

Questions diverses

Mme Hurmic demande que l'ouverture de l'antenne du Secours Populaire soit indiquée dans Interval. Colette Scott lui précise que le contenu dépend d'une commission qui se réunira prochainement et qu'elle doit se mettre en contact avec M. Azéma.

L'Association ETAVIE cherche un local, celui qu'elle occupe sur Langoiran pour des problèmes de sécurité a été fermé. Elle demande à la Commune de Paillet 10 m2.

21H00 Fin du Conseil Municipal.